

Arrêté n° 18/355/CM

Arrêté de composition du comité de gouvernance interne des contrats de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'article 7 du décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- La délibération AGER 004-607/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant le choix du délégué du service public de l'assainissement Est ;
- La délibération AGER 003-607/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant le choix du délégué du service public de l'assainissement Ouest ;
- La délibération AGER 002-607/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant le choix du délégué du service public de l'assainissement centre ;
- La délibération AGER 001-607/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant le choix du délégué du service public de l'eau potable.

CONSIDÉRANT

Qu'il convient de définir la composition du comité de gouvernance interne des contrats de Délégation de Service Public de l'Eau et de l'Assainissement et d'en désigner les membres.

La mutation externe d'un fonctionnaire membre du comité de gouvernance interne des contrats de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement.

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 17/118/CM est abrogé.

La composition du comité de gouvernance interne s'établit ainsi :

ÉLUS MÉTROPOLITAINS

- Roland Giberti
Vice-président de la Métropole délégué à l'Eau et à l'Assainissement, Conseiller territorial du conseil de Territoire Marseille-Provence, Maire de Gémenos.
- Carine Roger
Conseillère métropolitaine, Vice-présidente du Conseil de Territoire Marseille-Provence déléguée à l'Eau et à l'Assainissement, Conseillère d'arrondissement de Marseille

ADMINISTRATION

- Domnin Rauscher
Directeur Général des Services du Conseil de Territoire Marseille-Provence,
- Jean-Marc Mertz
Directeur Général Adjoint Eau, Assainissement et Déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
Directeur de Pôle Eau et Assainissement du Conseil de Territoire Marseille-Provence,
- Anne-Marie Queyrel
Directrice des Affaires Juridiques et Assemblées du Conseil de Territoire Marseille-Provence,
- Nathalie Perrin
Directrice de la Coordination des Politiques de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
Directrice de la Gestion Environnementale et des Contrats de l'Eau du Conseil de Territoire Marseille-Provence.

Article 2

Roland Giberti assure la présidence du comité de gouvernance interne des contrats de Délégation de Service Public de l'Eau et de l'Assainissement.

En cas d'absence ou d'empêchement, Carine Roger assure cette même présidence.

Article 3

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 21 décembre 2018

Martine VASSAL

Reçu au Contrôle de légalité le 21 Décembre 2018